

L'hon. Eric William Kierans, 6 juillet 1968	L'hon. Alastair William Gillespie, 11 août 1971
L'hon. Robert Knight Andras, 6 juillet 1968	L'hon. Martin Patrick O'Connell, 11 août 1971
L'hon. James Armstrong Richardson, 6 juillet 1968	L'hon. Patrick Morgan Mahoney, 21 janvier 1972
L'hon. Otto Emil Lang, 6 juillet 1968	L'hon. Stanley Haidasz, 27 novembre 1972
L'hon. Sydney John Smith, 10 octobre 1968	L'hon. Eugene F. Whelan, 27 novembre 1972
L'hon. Herbert Eser Gray, 20 octobre 1969	L'hon. Warren Allmand, 27 novembre 1972
L'hon. Robert Douglas George Stanbury, 20 octobre 1969	L'hon. J. Hugh Faulkner, 27 novembre 1972
Le très hon. Joseph Honoré G�erald Fauteux, 23 mars 1970	L'hon. Andr�e Ouellet, 27 novembre 1972
L'hon. Jean-Pierre Goyer, 22 d�cembre 1970	L'hon. Daniel J. MacDonald, 27 novembre 1972
	L'hon. Marc Lalonde, 27 novembre 1972
	L'hon. Jeanne Sauv�e, 27 novembre 1972.

**Le premier ministre** est le chef du parti politique auquel le gouverneur g n ral a demand e de former le gouvernement; c'est presque toujours le chef du parti qui a obtenu la plus forte repr sentation aux Communes. Son poste est investi d'une autorit e exceptionnelle qui d coule pour une part du succ s de son parti aux  lections. Le premier ministre choisit son Cabinet. Lorsqu'un membre du Cabinet d missionne, rien n'est chang e pour le reste du Cabinet; lorsque le premier ministre quitte son poste, ce geste entra ne normalement la d mission de tous les membres du Cabinet.

L'autorit e du premier ministre se fonde notamment sur la pr rogative qu'il a de recommander la dissolution du Parlement. Cette pr rogative, qui dans la plupart des cas lui permet de pr cipiter des  lections, lui vaut un grand pouvoir dans ses relations avec ses coll gues et avec les partis d'opposition aux Communes. Son autorit e tient aussi aux nominations qu'il recommande, dont celles des conseillers priv s, ministres, lieutenants-gouverneurs des provinces, administrateurs provinciaux, pr sident du S nat, juges en chef de tous les tribunaux, s nateurs et certains cadres sup rieurs de la Fonction publique. Le premier ministre recommande aussi   la souveraine la nomination d'un nouveau gouverneur g n ral, mais d'ordinaire apr s consultation de son Cabinet.

Voici la liste des premiers ministres depuis la Conf d ration, et la dur e du gouvernement:

Le tr�s hon. Sir John Alexander Macdonald, 1 <sup>er</sup> juillet 1867 — 5 novembre 1873
L'hon. Alexander Mackenzie, 7 novembre 1873 — 16 octobre 1878
Le tr�s hon. Sir John Alexander Macdonald, 17 octobre 1878 — 6 juin 1891
L'hon. Sir John Joseph Caldwell Abbott, 16 juin 1891 — 24 novembre 1892
Le tr�s hon. Sir John Sparrow David Thompson, 5 d�cembre 1892 — 12 d�cembre 1894
L'hon. Sir Mackenzie Bowell, 21 d�cembre 1894 — 27 avril 1896
Le tr�s hon. Sir Charles Tupper, 1 <sup>er</sup> mai 1896 — 8 juillet 1896
Le tr�s hon. Sir Wilfrid Laurier, 11 juillet 1896 — 6 octobre 1911
Le tr�s hon. Sir Robert Laird Borden, 10 octobre 1911 — 12 octobre 1917 (administration parti conservateur)
Le tr�s hon. Sir Robert Laird Borden, 12 octobre 1917 — 10 juillet 1920 (administration unioniste)
Le tr�s hon. Arthur Meighen, 10 juillet 1920 — 29 d�cembre 1921 (Unioniste — parti national lib�ral et conservateur)
Le tr�s hon. William Lyon Mackenzie King, 25 septembre 1926 — 6 ao�t 1930
Le tr�s hon. Richard Bedford Bennett, 7 ao�t 1930 — 23 octobre 1935
Le tr�s hon. William Lyon Mackenzie King, 23 octobre 1935 — 15 novembre 1948
Le tr�s hon. Louis-Stephen St-Laurent, 15 novembre 1948 — 21 juin 1957
Le tr�s hon. John George Diefenbaker, 21 juin 1957 — 22 avril 1963
Le tr�s hon. Lester Bowles Pearson, 22 avril 1963 — 20 avril 1968
Le tr�s hon. Pierre Elliott Trudeau, 20 avril 1968 — ...

**Le Cabinet.** Le r le premier du Cabinet dans le syst me politique canadien consiste    tablir des priorit es parmi les besoins formul s par la population et   d terminer les mesures susceptibles d'y r pondre. Le Cabinet est un comit e de ministres que le premier ministre choisit g n ralement parmi les d put s, bien qu'il en choisisse d'habitude un ou deux, dont le leader du gouvernement au S nat, parmi les s nateurs. Il est exceptionnel qu'un s nateur dirige un minist re parce que la constitution porte que les mesures d'affectation de fonds publics ou d'imposition doivent  maner des Communes. Si un s nateur  tait charg  d'un